

# CHAMPS URBAINS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES APPROCHES CANADIENNES DE LA VILLE ÉCOLOGIQUE

GILLES SÉNÉCAL

*Comment appliquer aux villes la notion de développement durable et passer d'un discours général à des pratiques concrètes ? Le Canada offre, semble-t-il, un bon exemple de pays où ces questions sont prises au sérieux et où les politiques urbaines commencent à s'en ressentir. Cette expérience canadienne peut être instructive ; il faut, bien sûr, tenir compte des contextes politique, économique, social et culturel dans lesquels elle se déroule.*

Résumé en anglais p. 74

Depuis près de trente ans, le projet de la ville écologique occupe une place importante dans les champs de l'urbanisme et de la sociologie urbaine au Canada. Si son contenu demeure vague et empreint d'ambiguïté, il reste une référence pour nombre de chercheurs, d'urbanistes ou encore d'acteurs engagés dans la question urbaine. On accorde ainsi beaucoup d'attention aux formes urbaines, en s'interrogeant sur les façons de concilier la planification urbaine et les préoccupations environnementales. De telle sorte que l'organisation fonctionnelle de la ville, son aménagement, les interventions urbanistiques structurantes, les intentions esthétiques, tant par leurs formulations discursives que dans leurs manifestations concrètes, sont dorénavant tenus de répondre à des critères définis en fonction d'objectifs à portée environnementale, comme la conservation des ressources ou le maintien de

l'intégrité écologique des milieux. À cela s'ajoutent les thèmes de qualité de vie et du mieux-être collectif, qui comportent également une dimension environnementale. Certes, une critique de la ville moderne et des modes de vie qui lui sont associés a cours depuis longtemps, en fait depuis que la Révolution industrielle transforma le faciès et la fonction des villes. Mais les approches écologiques actuelles dépassent la seule tentative de corriger les carences de la ville industrielle, pour tendre vers des objectifs globaux inspirés du Rapport Brundtland (1987) et repris par l'OCDE (1990), telles la satisfaction des besoins actuels et futurs ou l'équité sociale, dont les effets devraient être ressentis autant dans les domaines de la santé publique, de l'éducation ou du développement économique local.

Il paraît utile de dégager les thèmes porteurs d'un axe de recherche et d'action en

formation et qui engage un nombre croissant de chercheurs et de praticiens au Canada. Car il faut souligner le nombre de publications, d'articles, de monographies, d'essais, émanant de chercheurs universitaires ou de praticiens issus des ministères, des municipalités ou d'organismes publics, visant à intégrer l'environnement à l'ensemble des politiques urbaines dans une perspective de développement durable. Ce corpus dense comprend des propositions de type programmatique, dont le but est de baliser les questions relatives à l'environnement urbain, en édictant des critères ou des indicateurs touchant aux aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques (Gariépy *et al.*, 1990 ; Jacobs et Sadler, 1990 ; Roseland, 1992 ; Tomalty, 1994). Par ailleurs, de telles propositions ne se contentent pas de suggérer des méthodes d'évaluation et d'analyse des réalités urbaines, elles poursuivent des objectifs pratiques, allant de la planification des régions métropolitaines à la gestion locale des questions environnementales (Beavis, 1993 ; Gordon, 1990 ; Paehlke, 1993 ; Rees et Roseland, 1991). D'ailleurs, il est intéressant de noter que le thème de l'environnement urbain est associé à des stratégies et à des moyens de mise en œuvre d'un projet plus ou moins clair de ville durable (*sustainable city*) ou verte (*green city*). En ce domaine, il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre la recherche fondamentale et appliquée, entre l'analyse critique et l'action. La recherche universitaire investit alors les lieux de décision et de conception des politiques, alors que les

## RÉSUMÉ : Champs urbains et développement durable : les approches canadiennes de la ville écologique

Depuis près de trente ans, le projet de ville écologique occupe une place importante dans les champs de l'urbanisme et de la sociologie urbaine au Canada. Dans le sillage du Rapport Brundtland, les villes canadiennes ont poursuivi des objectifs associés à ce projet, dont la conservation des ressources, la satisfaction des besoins actuels et futurs, l'équité sociale et le maintien du capital écologique. Elles ont multiplié les interventions à saveur environnementale. À tel point qu'il est possible de parler de l'expérience canadienne de la ville écologique. Celle-ci se caractérise par le recours au

concept d'écosystème urbain et par l'exaltation de l'échelle locale et de la vie communautaire.

L'article propose une lecture critique du modèle de ville écologique ou durable, en questionnant sa portée et ses limites. Il situe sa mise en œuvre dans les administrations municipales au Canada, en identifiant et discutant des principales initiatives réalisées, dont l'essai de modélisation des indicateurs de qualité de vie. En conclusion, il ressort de l'expérience canadienne qu'elle contient des thèmes forts, largement diffusés, aux relents d'utopie urbaine, formant un imaginaire social.



échanges se tissent entre la Société d'hypothèque et de logement du Canada (SCHL), le programme canadien des changements à l'échelle du globe, le Secrétariat de l'état de l'environnement du Canada d'une part, et des centres universitaires comme l'Institute of Urban Studies de l'Université de Winnipeg, les écoles d'*urban planning* et d'études environnementales de Toronto et de Waterloo, pour ne nommer que ceux-là, d'autre part. L'expérience canadienne trouve ainsi sa singularité dans ce croisement de pratiques et de recherches, qui se traduisent par des bilans sur les politiques municipales en environnement (Ouellet, 1992 ; Maclaren, 1993 ; Tomalty et Pell, 1994), des évaluations des politiques de planification urbaine dans les villes canadiennes (Richardson, 1989 ; Tomalty, Hender et Flick, 1994), mais aussi par des réflexions sur les principes d'une politique urbaine favorable au développement durable (Alexander et Tomalty, 1994), ou enfin par l'application du concept de planification écosystémique aux régions canadiennes (Tomalty, Gibson, Alexander et Fischer, 1994). La portée pratique de ce domaine de recherche et d'action se concrétise avec l'établissement d'un lien particulier avec les municipalités, devenues le champ d'expérimentation des avancées théoriques et méthodologiques en environnement urbain, comme en témoignent les expériences de Toronto (Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront, 1991), dont il sera abondamment question, le bilan environnemental de Montréal (1991), la politique de planification urbaine d'Ottawa (1991) ou les stratégies pour une évaluation environnementale par zone de Winnipeg (Hathout et Romanowski, 1992).

L'objet principal de cet article est de comprendre les approches qui dominent l'expérience canadienne en matière d'environnement urbain. L'intérêt pour cet exercice tient de l'ampleur des efforts accomplis et de la nécessité de faire le point près de dix ans après la parution du Rapport Brundtland. D'emblée, le Canada est certes parmi les pays à avoir souscrit rapidement aux idéaux du développement durable et de la qualité de

l'environnement. Sans prétendre qu'il existe une originalité propre au cas canadien, il faut admettre que ces idéaux y ont trouvé un terreau favorable, permettant une avancée sur les plans des concepts et des méthodes, comme de l'application. Bien sûr, cette contribution prend racine dans des expériences plus anciennes, telles l'approche écosystémique ou l'écologie urbaine, qu'il conviendra d'explorer avant d'aborder les approches qui prévalent actuellement et font de la durabilité (*sustainability*) le thème central de leur démarche. En fait, l'expérience canadienne poursuit le travail d'approfondissement des questions d'environnement urbain qui ont cours depuis le rapport Brundtland, alors que les crises de l'environnement et de la ville semblent se chevaucher.

### QUELQUES CONCEPTS CLÉS DES APPROCHES CANADIENNES

#### *La ville comme écosystème*

Depuis les années cinquante et jusqu'à la fin des années quatre-vingts, dans le contexte nord-américain, les approches écologiques de la ville portaient de l'idée que l'on peut représenter la ville comme un phénomène naturel, au même titre que les arbres, les ruisseaux, les nids ou les sentiers (Lynch, 1981, cité dans Canada 1991). Le recours aux approches écologiques, en fait le transfert des méthodes des sciences naturelles vers les sciences sociales, s'appuyait sur une volonté de considérer la ville, et par-delà la société toute entière, comme une réalité observable, mesurable et régie par des mécanismes semblables à ceux des organismes vivants. Pionnier de l'écologie, Pierre Dansereau propose dès la fin des années cinquante d'utiliser l'approche écosystémique pour parvenir à une compréhension des faits sociaux. Sa démarche est d'emblée attachée aux sciences biologiques : l'Homme ne fait exception aux lois de l'écologie et il est possible de modéliser ses comportements à l'intérieur d'une démarche semblable à celle de l'écologie animale ou végétale (Dansereau, 1956 ; 1957).

De telles études reposent sur la métaphore organiciste qui décrit la ville au travers des processus et des fonctionnements généralement utilisés en biologie pour parler d'un organisme vivant. À ce titre, la ville croît en taille et se complexifie en différentes parties distinctes mais liées les unes aux autres. L'inventaire des flux physiques et des échanges apparaît ainsi comme le meilleur moyen d'arriver à bilan énergétique exhaustif de l'agglomération. Utilisée à l'étude de la ville en 1965 (Wolman, 1965), cette métaphore paraît utile pour illustrer les systèmes de circulation et d'échange de matière, les flux physiques et leurs impacts sociaux, comme leurs effets sur la santé ou les comportements. On cherche alors à mesurer et à quantifier les flux, en insistant sur les *inputs* en termes de ressources et les *outputs* en termes de produits et de déchets. L'écosystème urbain ressemble alors à une machine à consommer, transformer, produire, jeter et brûler de la matière. Le tronc commun à toutes ces tentatives issues des sciences naturelles pour comprendre la ville est en effet l'utilisation de l'approche systémiste, qui fait du bilan énergétique la clé de l'analyse des espaces humanisés (E. P. Odum 1971 ; 1974 ; H. T. Odum, 1983). Il subsiste tout de même un problème de mesure car il est difficile de saisir les interactions profondes entre les éléments naturels et artificiels, d'autant plus que les réalités sociales échappent parfois à la quantification, dont les rapports sociaux et de pouvoir qui expliquent les termes du partage des bénéfices qui résultent de l'exploitation des ressources et de la transformation des milieux.

Le concept d'écosystème urbain permet d'aborder l'organisation sociale du point de vue écologiste. Il serait, selon un spécialiste de l'écologie végétale, un système de partage des ressources, suivant un rapport de causalité entre les activités humaines et les phénomènes naturels, établissant par exemple un lien entre la transformation des ressources et la qualité des milieux (Dansereau, 1987). Le but des agents de transformation des ressources et des milieux



– ces forces sociales actives au sein du système urbain – serait de maximiser les échanges et d'optimiser la productivité des écosystèmes (Duvigneaud, 1980). La ville devient ainsi le théâtre par excellence de la transformation de la matière, de la production de biens, mais également du gaspillage sous toutes ses formes, avec des rejets de toutes sortes. Car à l'instar des écosystèmes naturels, les systèmes sociaux engagent des processus de déséquilibre, de régulation, d'adaptation et de changement. Les activités humaines, les moyens de production et l'organisation sociale apparaissent ainsi comme autant de vecteurs de la transformation de l'environnement et, finalement, de sa dégradation. En bout de ligne, ils génèrent des impacts négatifs, palpables tant sur l'environnement que sur la population, reflets de nos modes de vie, des avenues de développement choisies et des grandes orientations déterminées au niveau politique.

La métaphore organiciste donne l'impression de rendre opérationnels les concepts de l'écologie végétale, pour décrire la dynamique des flux et ses impacts sur l'environnement et plus précisément sur les différents groupes sociaux (ou communautés) spécifiés localement. Elle situe le fait urbain dans un environnement composé d'air, d'eau et de terre, en tentant de modéliser les échanges entre les activités humaines et l'environnement, sans perdre de vue que les problèmes et les risques environnementaux ne sont pas distribués également dans l'espace. Pour répéter que la ville est bien évidemment le lieu par excellence de la transformation de l'environnement global de la Terre. Mais comment dépasser le simple constat, au demeurant ancien, qui fait de la ville le lieu invivable par excellence, avec son lit de pollution, d'insalubrité et de dégâts environnementaux. L'intention est de comprendre la ville de manière systématique, voire de formuler une théorie générale apte à fournir des explications et à éclairer les processus d'évolution des villes et des transformations qu'elles génèrent. L'idée est de transcender l'étude des spécificités locales et de représenter les phénomènes constants,

reproductibles, susceptibles d'être repris dans un modèle des échanges qui façonnent l'organisation de la vie en ville et structurent la forme de l'agglomération. C'est un peu de cette manière que l'écologie et les études urbaines ont pu se croiser, d'abord comme une réponse devant le malaise que suscite la dégradation des environnements industriels puis comme un projet théorique et méthodologique capable de saisir la réalité sociale à travers des approches expérimentées dans les sciences de la nature.

Comme l'a si bien démontré Beaucire (1985), le risque est de s'enfermer dans un systémisme réducteur de la vie sociale, de perdre ainsi de vue la complexité sociale, de masquer les conflits, les rapports sociaux inégaux, les faits d'identité, les dimensions éthiques, c'est-à-dire de tout ce qui relève du domaine de la subjectivité et des faits de pouvoir. D'autant que les écologistes issus des sciences de la nature ont eu tendance, par le passé, à ne considérer les acteurs sociaux que par le prisme de la lutte entre les individus ou les groupes pour le partage des ressources et des aires. Leur modèle est en somme capable de comprendre les transferts physico-chimiques, le cyclage des ressources et les échanges de matière, sans parvenir à intégrer les dimensions sociales en aval des changements environnementaux, comme la qualité de vie, les conditions matérielles d'existence et ou les changements culturels. Le défi était de saisir les aspects sociaux, les rapports de pouvoir et de domination, la diversité des situations et les rapports particuliers qu'entretient toute culture face à la nature, comme autant de composantes de l'écosystème urbain.

Les avancées récentes en environnement se donnent justement pour objectif d'intégrer les aspects sociaux, économiques et culturels au modèle global des échanges. Cela ne va pas de soi. Le problème étant de comprendre et de mesurer les liens qui unissent l'ensemble des forces agissantes qu'elles soient de nature économique, sociale ou environnementale. Il devient d'autant plus épineux lorsqu'il s'agit de saisir des réalités sociales complexes, dont les systèmes d'inté-



rêt ou les représentations enracinées dans la culture des gens, et qui entrent difficilement dans le collimateur des modélisations écosystémiques, peut-être du seul fait qu'ils partent d'une autre logique, car ils sont des expressions de la subjectivité et de l'intentionnalité humaines.

L'intégration des approches sociales de la ville à la démarche écologique demeure donc très problématique, en particulier lorsqu'il s'agit de comprendre les rapports sociaux à la nature dans le cadre urbain, face à des sociétés en voie de complexification, en transformation sous l'impulsion de réseaux d'acteurs multiformes et en interaction dans la ville (Garnier et Mirénowicz, 1984). Les deux univers scientifiques partagent tout de même un intérêt commun, celui des études de morphologie urbaine, qui abordent notamment l'organisation de l'agglomération dont les infrastructures et les réseaux de transport, révélateurs de la dépense d'énergie et de l'organisation des flux physiques dans la ville, mais également les lieux où sont vécues les incidences sociales de la nature en ville (Garnier, 1984).

### L'échelle locale

Du côté des sciences sociales, l'écologie urbaine prend sa source à l'École de Chicago (Park *et al.*, 1925), qui apporte non pas une approche de la nature en ville, mais reprend, au moyen d'une analogie avec la phytosociologie, une méthode écologique d'analyse des faits sociaux urbains. Celle-ci identifie des aires sociales différenciées, en insistant sur les faits de communauté, leur structure d'occupation et de distribution, établissant un rapport entre la morphologie sociale et le modèle écologique de la ville. De ce point de vue, il se dégage l'idée d'une ville mosaïque sociale formée de communautés différenciées, en compétition et en succession dans l'espace et le temps. L'approche behaviorale (Schnore, 1959 ; 1965) et l'écologie factorielle (Murdie, 1969 ; Berry, 1971) caractérisèrent par la suite les territoires où nichent des communautés humaines différenciées socialement et spatialement, selon les statuts économique,

familial et ethnique. L'écologie urbaine, en se fondant sur l'idée d'aire sociale, privilégie l'analyse des différences sociales et culturelles à micro échelle. Dans l'optique de l'écologie urbaine, la ville devient ainsi une sorte de masse spécifiée par des sous-ensembles flous, fondés sur des catégories socio-économiques ou ethniques, points d'appui des stratégies d'occupation résidentielle et de l'appropriation territoriale.

Les notions de territorialité, d'aire sociale ou d'espaces communautaires sont avancées pour témoigner de relations de proximité et de certaines formes de solidarité. Elles renvoient à une échelle de pertinence où il est possible d'appréhender les processus sociaux qui, d'une façon ou de l'autre, interviennent dans l'écosystème urbain. L'objectif est de comprendre les groupes sociaux et les processus sociaux comme des éléments du système, reliés aux autres éléments, en interaction, agissant en fonction de l'instauration d'un état d'équilibre qui reste précaire car soumis à des seuils et des basculements inhérents aux processus naturels et sociaux. Le recours à la notion de territorialité signifie toute l'importance et la potentialité accordées à l'échelle locale par les écologistes. Cela consiste à faire du quartier, du bout de rue ou de l'immeuble les seuls territoires où la communauté puisse exister. D'ailleurs, le rapport sur la régénération environnementale de Toronto (Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront, 1991, p. 32) est fort explicite à ce sujet lorsqu'il parle de l'écosystème urbain comme de « notre chez nous », le réduisant à l'environnement immédiat de l'individu, à sa maison, à sa famille, à son voisinage. L'écosystème local devient ainsi cet espace partagé avec des proches, où le sentiment d'appartenance se développe au point que chacun entend le protéger et le préserver.

### La notion de communauté

La fortune critique de la notion d'échelle locale se prolonge dans celle de communauté, dont l'importance n'est plus à démontrer dans le contexte nord-américain et qui tient à la fois à l'histoire américaine et

à son utilisation répétée par les sociologues ou les géographes. La notion de communauté est ici employée dans le sens d'un groupe d'individus partageant certains traits communs, vivant dans un espace circonscrit et unis par des relations sociales et même par des formes de sociabilité. Son utilisation offre l'avantage d'être comprise de part et d'autre des deux univers disciplinaires. Ensuite, elle permet de donner une interprétation écologique aux comportements et aux rapports sociaux. À la limite, les communautés urbaines, quelles qu'elles soient, deviennent par analogie avec les sciences biologiques, des espèces au même titre que les mammifères ou les oiseaux. Sous cet angle, elles semblent correspondre à la démarche écologique ou à celle empruntée à l'écologie urbaine de type École de Chicago, pour situer les individus en groupe ou en association et déployant des stratégies (compétition, succession, appropriation de l'espace, territorialité) afin d'occuper et d'aménager un espace. Puisque les groupes humains sont fonction des ressources disponibles et des caractéristiques du milieu, les conditions naturelles du milieu revêtent une importance insoupçonnée par la sociologie urbaine traditionnelle.

En filigrane, la notion de communauté acquiert une potentialité nouvelle dans la mesure où elle contribue à donner un sens au thème du partage des ressources disponibles : on propose d'identifier des groupes différenciés socialement et spatialement pour comprendre le système des échanges, puis parler d'équité sociale, inter-régionale ou intergénérationnelle. C'est au nom des communautés qu'une certaine écologie militante défend un projet de changement de type politique dont toute l'économie est d'ailleurs sous-tendue par des idéaux de démocratie locale et d'équité sociale. La communauté à l'échelle humaine, aux dimensions de l'espace local, est d'ailleurs perçue comme l'unité idéale pour prendre le relais des structures bureaucratiques lourdes, dans le cadre d'une décentralisation administrative très poussée. D'ailleurs la question environnementale favoriserait le maintien et la



consolidation de la solidarité communautaire. Les individus se sentent collectivement concernés par des problèmes communs et vécus localement. Cela aiguiserait le sens des responsabilités de chacun devant la gravité des enjeux environnementaux et, plus encore, accélérerait les transformations de la forme, du paysage ou du design urbains. Dès lors, seule la décentralisation politique et administrative, au profit des communautés locales, apparaît garante des valeurs humaines de partage, de participation et d'autogestion des ressources en vue de la conservation (Nozick, 1991). Seule la communauté semble capable de gérer les ressources locales, en tenant compte des besoins réels de chacun, en transcendant les intérêts individuels et défendre en bout de ligne des idéaux collectifs, comme ceux du maintien des potentiels écologiques ou du respect des besoins futurs. Elle pourra accéder à un tel niveau de conscience et de cohésion qu'elle devienne autonome et autosuffisante (*Ibid.*). Un tel esprit communautaire n'est pas sans risque : la recherche du consensus, devant les urgences environnementales, ne mènent-elles pas vers l'imposition de choix et décisions, cela malgré les volontés répétées de participation et de dialogue ouvert ? L'élaboration d'un consensus commun consiste en une opération qui amène les différents acteurs sociaux à poursuivre un idéal commun, en dépit de leurs divergences, mais souvent au profit des acteurs dominants. Tel est le danger de la démarche de la médiation environnementale, expérimentée au Canada (Gutton et Flynn, 1990).

Dans cette perspective, le projet glisse rapidement vers des relents utopiques : la ville à échelle humaine est formée de petites communautés autosuffisantes, occupées à la planification urbaine (en séparant les activités et fonctions selon un zoning rigoureux), de même qu'à la surveillance des activités à risque et de leurs effets indésirables, tout en exerçant un contrôle sur les pratiques sociales (faut-il définir, par exemple, les comportements corrects quant aux déchets domestiques ou à l'utilisation de l'automobile personnelle ?). Se faisant, la

ville écologique risque de n'être qu'une reprise d'éléments empruntés aux grands mouvements d'urbanisme proposés en réponse au malaise industriel, de la cité-jardin à la cité radieuse sans oublier le Plan Radburn ou Greencity. Plus encore, elle s'engage dans le même sentier que les projets urbanistiques de type utopiste qui entendent réguler le social, le policer pour le confiner à l'intérieur de codes moraux finalement puritains. Car la communauté demeure un espace de contrôle social formidable.

### **Le développement durable**

L'approche écologique de la ville se renouvelle avec la notion de développement durable que popularise le Rapport Brundtland (1987). Un rapport de l'OCDE établit quelques principes d'action dont la nécessité d'une perspective à long terme, dans une logique intersectorielle, proposant des principes comme la coopération entre les secteurs privé et public, le pollueur payeur, les seuils de tolérance de pollution. Il met aussi en avant les principes d'utilisation prioritaire des ressources renouvelables et le respect des initiatives locales (OCDE, 1991). Cela déclenche une vaste recherche à l'échelle canadienne, touchant les universitaires, le monde municipal, les sociétés de la Couronne (*i.e.* les sociétés d'État du gouvernement fédéral). Les projets d'urbanisme vert, la lutte contre la pollution, la recherche d'une meilleure qualité de vie et la quête d'une nature de plus en plus menacée et lointaine affinent l'idée d'une ville post-moderne et post-industrielle (Canada, 1991). *L'État de l'environnement au Canada (ibid., chap.13, p. 30-31)* esquisse la ville verte de l'avenir, planifiée en fonction de l'écosystème régional, à la morphologie compacte, ouverte sur la verdure, dont l'expansion se fera au profit des centres urbains satellites et non plus des banlieues. On préfère parler d'harmonie et de symbiose et non plus des antagonismes ville-campagne.

Le versant écologique de la ville verte s'appuie désormais sur le concept de ville durable (*sustainable city*) qui survient surtout dans le cadre d'une société urbaine



en crise. Les grandes villes canadiennes, tout comme toutes les métropoles nord-américaines, assistent impuissantes au déplacement de la base industrielle du centre vers la périphérie, alors que se poursuit l'exode des classes moyennes vers la banlieue. Le déclin du centre se confirme. Sa dégradation affecte autant les milieux sociaux que le paysage urbain. Les friches industrielles, le sort des anciens quartiers ouvriers, la localisation des activités lourdes aux limites de l'indésirable ouvrent des débats et souvent des conflits, comme ceux maintenant recouverts par le fameux syndrome NIMBY (*not in my backyard*). À ces thèmes propres à l'univers post-industriel, l'écho renvoie à des enjeux sociaux et à des questions d'aménagement et de réaménagement. La ville post-industrielle combine les problèmes d'étalement urbain, avec tous les problèmes environnementaux que cela suppose, et les problèmes des centres délaissés et dégradés, devenus le ferment des conflits sociaux nouveaux. Avec cela un effet boomerang, car au fur et à mesure que le centre se dégrade l'étalement s'accélère. Et, de la même manière, les effets cumulatifs de l'étalement urbain amplifient les problèmes environnementaux reliés à la périurbanisation.

### RÉSONANCE CANADIENNE AU NOUVEL ENVIRONNEMENTALISME URBAIN

La question de l'environnement, qui émerge dans les années soixante-dix, fait dévier le débat de l'urbanisme végétal, autrefois attaché aux questions des infrastructures et du bâti, porteuse d'un esthétisme monumental, vers une vision conservacionniste, tournée vers la nature et l'objectif d'intégrité des écosystèmes. La question de la nature se pose désormais en fonction de la qualité de l'environnement, de la protection des sites naturels et du maintien des potentialités écologiques. La forme de la ville et les processus naturels doivent être compris comme des facteurs interdépendants, qui doivent trouver à se répercuter dans l'aménagement et le design urbain (Hough, 1984). L'écologie urbaine a donc pour première assise, la

reconnaissance de la primauté des principes naturels (*natural process*), définis par Hough (*ibid.*) comme les phénomènes structurants tant de la morphologie physique de la ville que des milieux de vie, comme le substrat géologique, les dépôts de surface, les sols, l'eau, les plantes, la vie sauvage ou le climat. De surcroît, ces principes naturels doivent trouver à s'accorder avec la valorisation des savoirs humains existants, la vie communautaire locale et la diversité et de la complexité sociale et écologique.

Du projet *Man and Biosphere* (MAB) de l'UNESCO, les écologistes canadiens reprennent les expressions d'autosuffisance locale et d'autogestion. On sait que l'étude de l'UNESCO sur Hong Kong a largement inspiré les chercheurs sur la ville canadienne. Il faut aussi rappeler que l'étude de Boyden (1970) privilégiait l'échelle locale, la qualité de vie des populations selon le revenu, le niveau d'éducation, la densité résidentielle, l'accès au service dont ceux de santé, ainsi que les formes de vie communautaire évaluées selon l'épaisseur des réseaux de solidarité et de voisinage qui subsistent et rendent possible l'entraide. L'approche canadienne reprend l'objectif de la qualité de vie en lui accolant les critères habituels, essentiellement socio-économiques et, en ajout, les rapports à la nature, les impacts, le maintien des capacités biologiques des milieux (Whyte, 1985). La conservation des ressources et de la biodiversité propose un nouveau type de développement, plus soucieux des besoins et de justice sociale : l'écodéveloppement.

Les travaux du projet MAB tenaient aussi pour essentiel de dégager le bilan des flux physiques et de matière dans le système de transformation de la ville. La compilation de la consommation des ressources et des déchets générés menait le questionnement vers une notion clé, mais difficile, celle de capacité de charge, puisqu'elle prétend définir des seuils de tolérance à l'activité humaine en fonction des technologies et des systèmes de valeurs en évolution (Rees, 1990). Les études d'impacts en environnement reposent pourtant sur cette notion qui, comme le

fait remarquer Colnett (1993), souffre d'une définition floue, d'une méthodologie que trop déficiente, peu ou prou définie, à l'applicabilité réduite. Les effets cumulés des impacts environnementaux ont été, pour l'essentiel, dans la plupart des études d'impacts faites au Canada, soit mal évalués ou soit mal intégrés. À l'analyse, les études d'impacts paraissent insuffisantes et, dorénavant, le regard se porte vers les enjeux sociaux des projets (Beauchamp, 1993).

### Ville écologique et développement durable

L'approche écologique de la ville évoluera en suivant des lignes de convergence entre les faits sociaux et l'environnement naturel. Le rapport entre la morphologie urbaine et le projet de conservation de la nature s'offre dans l'esprit d'une économie durable. Après la publication du rapport Brundtland (WCED, 1987), la notion de développement durable est récupérée dans le cadre des études urbaines, dans une tentative avouée d'intégrer les corpus disciplinaires et de poser globalement les problèmes. Le projet de la *Sustainable City* (traduit par ville durable ou ville viable) s'élabore autour de la thématique de la forme urbaine et de la réduction de la consommation d'énergie et des ressources, de la pollution et du maintien de l'intégrité des espaces naturels et agricoles péri-urbains pour le bénéfice de tous. En disant ce tous, on fait bien sûr référence à l'utopie égalitariste propre au versant de gauche de l'environnementalisme politique. Il inclut également les générations futures car il projette l'analyse dans l'horizon des temps longs. Le développement durable inscrit sa temporalité en conjuguant le développement des collectivités locales actuelles et le maintien des potentialités écologiques dans le temps. Bien sûr, la prospective comporte ses risques et les besoins des générations futures demeurent inconnus. Pourtant, si tant est qu'une ville écologique et durable doive voir le jour, elle sera planifiée dans une perspective de long terme, avec des objectifs minimaux comme ceux de conserver les écosystèmes existants et de limiter les impacts



négatifs de l'aménagement (Healey et Shaw, 1993).

La portée urbaine de la notion de développement durable et le contenu de la ville durable demandent des approfondissements théoriques et pratiques. Dans l'une des rares définitions concises, Richardson (1989, p. 14) précise que le développement urbain durable est « [...] un processus de changement dans l'environnement bâti qui favorise le développement économique tout en conservant les ressources et en protégeant l'intégrité des personnes, de la collectivité et de l'écosystème ». Pour se faire, aux vues des écologistes, une des conditions principales de la durabilité (*sustainability*) est la centralisation urbaine, seule garantie de la diminution de la consommation d'énergie pour le transport, comme de la fin du gaspillage des terres (Breheny, 1992 ; Roseland, 1991). La densité résidentielle est hissée au rang de premier facteur de l'efficacité énergétique (Gagnon, 1991). La forme urbaine compacte est également tributaire de communautés locales viables, organisées socialement et administrativement en fonction des attentes et des besoins, dans le respect de la complexité sociale, économique et écologique (Rees et Roseland, 1991). On aura reconnu ici la communauté locale, décrite comme autosuffisante, soucieuse d'une saine gestion des ressources selon leur rareté relative, déployant toutes initiatives pour réduire leur consommation et l'utilisation de technologies lourdes (Morris, 1990). Le projet de la ville écologique, qui navigue entre les sciences sociales et l'action militante, nécessite une sorte de travail de la société sur elle-même qui, selon Rees et Roseland (1991), débouche sur une mobilisation populaire et contribue à la renaissance de relations de proximité et des liens de solidarité qu'on croyait perdus. Dans le même esprit, Hancock (1993) amalgame durabilité et convivialité, en esquissant les contours de la ville de l'avenir : la ville durable « c'est des gens vivant ensemble en harmonie », dans le souci de l'équité et de la prospérité pour tous. Cette vie communautaire serait le terreau propice au foisonnement des pratiques

sociales à saveur environnementaliste, entre autres les programmes de collecte sélective des déchets et d'économie d'énergie, ou encore le covoiturage. Elles deviennent les symboles des partenariats "nouveau genre", unissant les acteurs institutionnels et locaux, publics et privés, qui aiguillonnent les lignes directrices de la gestion environnementale. Encore là, la communauté locale est comprise comme le pôle de décision et de responsabilité, seul capable d'atteindre les objectifs énoncés par les tenants du développement durable.

Le modèle de la ville écologique apparaît s'appuyer ainsi sur une base théorique et pratique limitée, réduite à quelques concepts, certes globaux, mais constamment repris dans des variations quelque peu redondantes. Sa mise en jeu s'engage dans des avenues déjà suivies par les aménagements de type urbanisme végétal. Par exemple, la théorie de l'écocité (*Ecocity*, In Canfield et al., 1990) propose d'introduire l'agriculture en ville, de tester des méthodes de foresterie urbaine, de remodeler les centres villes en les entourant de parcs et en les traversant de couloirs verts et, enfin, de maintenir les franges naturelles et agricoles péri-urbaines. L'instance sur la vie communautaire et le verdissement de la ville vont de pair : la nature en ville devient le prétexte à un changement d'attitude, à l'émergence de nouvelles valeurs (Hough, 1990). La ville écologique, entrelardée de couloirs verts, où jardins et plantations se juxtaposent, rend possible l'accomplissement rituel du retour à la nature (Jordan, 1990). Incidemment, c'est le pari de la douceur : on croit qu'un environnement vert catalyse la communauté autour d'un engagement social et environnemental en servant d'antidote à la violence (Bourque et al., 1991).

### *La ville compacte en question*

La proposition de la ville durable met en relief le gaspillage des ressources et les coûts sociaux et environnementaux qu'entraînent l'étalement urbain. Sa proposition de ville compacte ne fait toutefois pas l'unanimité. Certes le trait dominant de



la forme de la ville moderne est la dispersion, mais l'alternative de la densification semble tout aussi problématique (Gaudreau et Hamel, 1992). L'association compacité et durabilité demande en effet de plus amples réflexions. Le critère de la densité urbaine n'est d'ailleurs pas si simple à aborder, puisque la densité varie dans l'espace, suivant les fortes densités des lieux de marchés ou de transport, et les faibles densités de bien des espaces résidentiels. La durabilité est par ailleurs un concept empreint de relativisme car, comme le note Code (1993), il existe une grande dichotomie entre l'idéal de compacité, d'intensification résidentielle au centre de la ville, et la préférence des consommateurs pour les résidences unifamiliales de banlieue. La concentration des activités économiques, qui n'est pas forcément corollaire de la densité de l'habitat, peut favoriser un accroissement de la consommation d'énergie en ce qui a trait aux déplacements quotidiens des travailleurs. Par ailleurs, plusieurs auteurs prétendent même que les bénéfices énergétiques des hautes densités résidentielles sont exagérés (Alexander et Tomalty, 1994, p. 8). Et puis, la ville compacte comporte son lot de problèmes : les niveaux de pollution augmentent avec la densité, de même que les risques sur la santé des citoyens (*ibid.*, p. 9). On en vient à souhaiter le rapprochement des activités économiques et des nouveaux espaces résidentiels, de façon à recréer une proximité entre les lieux de travail et les lieux de résidence. La cité multi-nodale ou polycentrique représente-elle vraiment la solution (Code, 1993 ; Gaudreau et Hamel, 1990) ? Faut-il reconsidérer, comme le suggère Mac Burnie (1993), la question et accepter pour irrémédiable la faveur des Canadiens pour la banlieue. La forme des villes demeurera dispersée, quoi qu'on dise. Devant les obstacles annoncés, la solution n'est-elle pas de s'en tenir à des objectifs restreints mais réalistes, comme la conservation des écosystèmes les plus fragiles ou rares, quant au volet environnemental, et de se limiter à offrir des programmes d'accessibilité au logement aux groupes défavorisés et de santé

communautaire, quant au volet social (Roseland, 1993).

### **Les composantes du développement durable**

Au Canada, on s'entend pour reconnaître que le concept de développement durable repose habituellement sur trois composantes principales, soit la conservation des ressources, l'équité sociale et la participation des communautés locales à la définition de leur propre avenir (Gariépy *et al.*, 1990 ; Jacobs et Monroe, 1987 ; Jacobs et Sadler, 1990). Poursuivant dans le même sens, Gariépy *et al.* (1990) s'attachent à comprendre les indicateurs qui peuvent mesurer un quelconque niveau de durabilité. Ils retiennent trois composantes majeures de la durabilité, soit la satisfaction des besoins présents et futurs dans la perspective de l'équité sociale ; du maintien de la diversité culturelle ; et enfin, à l'intégrité écologique. Chacune d'elles comprend plusieurs dimensions, qui font appel à des réalités aussi variées que la santé, le comblement des besoins essentiels, l'accessibilité au logement de qualité, l'assurance de perspectives de développement, l'ancrage institutionnel des identités locales, le respect des cycles biochimiques et la conservation des terres agricoles ou des espaces naturels. Le tout se raffine encore avec des indicateurs potentiels, suggérés afin de situer les niveaux de la qualité de l'air et de l'eau, la politique des déchets, les normes d'utilisation du sol. Les dimensions biophysiques ne sont pas exclusives. L'accent est mis sur les aspects sociaux comme le comblement des besoins en logement, le partage des biens et services, dont l'accès au logement aux services de santé aussi bien qu'à la conservation des milieux (*Ibid.*).

### **INTERVENTIONS À PORTÉE ENVIRONNEMENTALE DANS LES VILLES CANADIENNES**

Il faut rappeler que le gouvernement fédéral canadien se présente, selon ses dires, depuis 1987, parmi les partenaires principaux du développement durable. Il recourt

au concept de durabilité dans la programmation des organismes gouvernementaux, tant pour valoriser ses actions que pour légitimer le discours de ses agents. C'est au nom du développement durable que l'État canadien, dans toutes ses composantes, prétend agir. L'intégration du concept se réalise à plusieurs niveaux, en particulier grâce à l'évaluation environnementale ou à l'élaboration de grilles d'évaluation de la durabilité et de la qualité de vie à l'aide d'indicateurs précis et quantifiables.

Face à cela, les villes canadiennes multiplient les interventions sous l'objectif de durabilité. À Montréal, la Ville trace le bilan de l'environnement selon les variables biophysiques, en insistant sur les aspects de dépollution (eau, atmosphère, sols contaminés). Elle touche également le milieu humain, pour reprendre ses propres termes, par le biais de la gestion des déchets et de la planification des espaces libres. Les interventions sont nombreuses et touchent à de nombreux secteurs d'activités, sans qu'une vision d'ensemble puisse être dégagée (Montréal, 1991). Pour éviter ce risque d'éparpillement, la région de Toronto a choisi d'intervenir au travers d'une approche écosystémique en ignorant les frontières administratives qui fragmentent le territoire et renforcent les structures bureaucratiques et hiérarchiques. L'approche choisie privilégie plutôt les ensembles naturels. Le travail de planification s'opère alors sur la base spatiale de l'unité naturelle, sur laquelle « rien n'est isolé, tout est relié à tout le reste » (Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront, 1991, p. 34). On parle alors de la biorégion de Toronto, qui correspond au grand bassin versant formé par l'escarpement de Niagara à l'ouest, les Oak Ridges Moraine au nord et à l'est, et le littoral du lac Ontario au sud. Dans ce cas, la démarche planificatrice engage des projets de conservation, de restauration et de verdissement qui découlent de l'inventaire biophysique. Malgré cela, le lien entre l'urbanisme, l'écologie et la société urbaine demeure très embryonnaire. On parle d'une approche qui va du bas vers le haut, de la société locale vers les décideurs politiques,



## LA VILLE VERTE DE L'AVENIR SELON LE RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

La ville en harmonie avec la nature n'est encore qu'une vision de l'avenir, mais elle n'est pas une utopie : tout ce qu'il faut pour créer cette cité du futur est maintenant à notre portée et la plupart des principes en jeu ont été expérimentés, au Canada ou ailleurs. Imaginons le visage que pourrait avoir la ville véritablement intégrée à l'environnement dans quelques années.

### La planification et l'écosystème

Le développement de la ville écologique est fondé sur un plan de croissance et d'évolution à long terme. Les urbanistes comprennent parfaitement l'écosystème régional dans lequel s'intègre la ville et évaluent les changements physiques d'importance en tenant compte des processus et des rapports écologiques (Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront, 1991) [...]

### Un logement en pleine nature

Dans le centre-ville, les logements sont compacts mais les tours résidentielles sont relativement peu nombreuses [...] Malgré la densité des quartiers résidentiels, chaque ménage dispose d'un petit espace dégagé pour son usage personnel, peut-être sur le toit. En raison des grandes étendues de verdure qui sillonnent la ville, la densité démographique n'est, dans l'ensemble, que légèrement supérieure à celles des anciennes banlieues où dominaient les maisons unifamiliales [...] Peu de gens possèdent une voiture, parce que ce moyen de déplacement est moins pratique que les transports collectifs urbains [...] Presque partout l'asphalte des rues des vieux quartiers résidentiels a été remplacé par des arbres, des bancs publics et des installations récréatives [...].

### Le cadre de travail

[...] Avec le déclin de l'industrie lourde, l'économie de la ville est fondée sur une nouvelle base dont les effets environnementaux, comparativement mineurs, sont essentiellement dus au trafic lourd [...].

### Des collectivités satellites

Si l'extension de la ville en périphérie est inacceptable, le développement urbain, inévitable est en fait bienvenu. Des trains à grande vitesse relient le centre-ville à un certain nombre de satellites urbains dont l'emplacement et l'aménagement ont fait l'objet d'une planification soignée suivant les mêmes principes que ceux appliqués à la ville centrale [...].

Du haut des airs, on constate que la ville forme un paysage bien défini : une grande partie est constituée de zones nettement délimitées, dispersées dans des secteurs ruraux qui s'étendent bien au-delà du cœur de la ville, lui-même intégré à des bandes de verdure. Ville et campagne s'entremêlent dans une symbiose organisée et planifiée, et non dans un désordre anarchique où elles s'entre-détruisaient.

Oui, ce futur est possible.

Source : Canada, *l'État de l'environnement au Canada*, 1991, chapitre 13, p. 30-31.

sans que l'on éclaire les enjeux sociaux et politiques de l'aménagement.

À l'échelle du Canada, la plupart des grandes villes du pays ont adopté ces dernières années des programmes ou des politiques allant dans le sens général du développement durable, ou s'inscrivant dans l'un ou l'autre des objectifs reconnus comme découlant du développement durable. L'approche canadienne du développement urbain durable offre des constantes et des particularités qui ressortent dans toute leur cohérence et, en même temps, dans toute leur capacité réductrice. Elle s'apparente au

*Small is Beautiful* de Schumacher, notamment par son retour à l'idée de communauté autosuffisante, caractérisée pour sa prédilection pour les technologies douces, la démocratie locale et ses intentions morales. Elle n'est pas sans susciter, non plus, des contradictions et des ambivalences, sinon de laisser sans réponse de nombreuses questions soulevées.

### À la recherche d'un modèle de la ville viable

Une Société de la Couronne, la Société canadienne d'hypothèque et de loge-



ment (SCHL), s'interroge sur l'applicabilité du concept de développement durable en milieu urbain. La réduction des impacts environnementaux, la consommation d'énergie et le prix abordable des logements sont en tête de liste des critères (Marbek Ressource Consultants, 1991). La SCHL s'attache surtout à son mandat premier, l'habitat et le marché du logement. Elle travaille à élaborer un concept de logement durable, défini en fonction de paramètres d'efficacité énergétique et d'économie des ressources, pris en compte autant lors des phases de la construction que durant l'occupation des immeubles (D'Amour, 1991). Sa conception vise à répondre aux besoins actuels, mais également futurs, en prévoyant que le logement s'adapte aux réalités sociales de demain, notamment au vieillissement annoncé de la population canadienne. L'objectif générique consiste aussi, pour être plus précis, à prétendre créer un environnement de qualité en ville. Depuis Perloff (1969), on s'interroge sur la qualité de l'environnement urbain. Dans cette foulée, plusieurs études ont cherché à modéliser les indicateurs de la qualité de vie, qu'ils soient de nature économique, social, économique ou environnemental. Ces indicateurs renvoient à des variables normées et chiffrées, comme la richesse des ménages hiérarchisée selon un seuil de pauvreté, le taux de chômage, la proximité de services de santé ou les superficies conservées à l'état naturel dans la ville. La compilation de données disponibles ne règle pas le problème d'intégrer des variables objectives, c'est-à-dire des données socio-économiques standards tirées du recensement canadien, à des variables centrées sur les services et l'environnement, y compris l'accessibilité aux soins de santé ou la proximité des espaces verts (Palys, 1973 ; Shulman et Bond, 1978 ; Peat Marwick, 1988). Mais comme le font remarquer Murdie *et al.* (1992), l'idéal est d'élaborer un modèle global, capable de lier les indicateurs objectifs et subjectifs, d'arrimer les objectifs poursuivis, que sont la vitalité économique, le mieux-être social et l'intégrité environnementale, alors que ces grands thèmes s'appuient sur des cri-

tères subjectifs. En théorie, on s'entend sur le fait que la qualité de vie en ville demeure essentiellement une affaire de perception. Le modèle d'orientation communautaire de l'environnement habité – ébauché par Murdie *et al.* pour le compte de la SCHL (*Ibid.*) élude la difficulté en se limitant à des données accessibles et disponibles, notamment celles du recensement canadien ou celles compilées habituellement par les municipalités, quitte à reconnaître ses lacunes et ses faiblesses, en particulier de ne pas considérer le domaine des perceptions et des représentations. D'ailleurs, le chercheur ne biaise-t-il pas les résultats de la recherche en imposant sa propre conception de la qualité de l'environnement. Quant au modèle de la SCHL, il retient les indicateurs standards comme le revenu par ménage, l'accessibilité au service de santé ou de qualité du logement, auxquels s'ajoutent les indicateurs environnementaux, surtout ceux de densité urbaine et d'accessibilité des espaces verts. À l'analyse, on observe toutefois qu'il subsiste une contradiction évidente, sinon apparente, entre la densité résidentielle (un rapport entre la population et le nombre de logements par hectare), qui associe faible densité et qualité de vie, et les indicateurs de consommation d'énergie et de pollution, qui retiennent la distance ou le temps des déplacements quotidien, le nombre d'automobiles par habitant ou le pourcentage de la population utilisant le transport en commun pour signifier les aspects négatifs de la navette quotidienne banlieue-centre au volant de l'automobile personnelle. Néanmoins, le modèle reçoit un bon accueil de la part des villes inscrites dans un essai pilote. Celles-ci soulignent l'importance de représenter l'état de la situation à l'aide de données chiffrées, disponibles et accessibles, dans le cadre d'un modèle suffisamment souple pour qu'il s'adapte aux réalités locales (Sherwood, 1993). Pour utile qu'il soit, le modèle de la SCHL reste en deçà des interrogations et de potentialités ouvertes par l'écologie urbaine. Dans le même créneau de la qualité de vie, le mouvement des Villes et communautés en santé (*Health Cities*) ajoute aux objectifs

habituels de démocratie locale et de conservation des milieux, ceux de lutte contre les inégalités et l'atteinte d'un niveau de prospérité économique suffisant pour répondre aux besoins (Hancock, 1991). Ainsi, les objectifs de qualité de vie acquièrent une dimension nouvelle, investie d'une volonté de changement social qui, à défaut d'être comblée, conduit le mouvement vers une impasse. En somme, la prise en compte de réalités sociales contrastées et complexes prête un sens au modèle de qualité de vie urbaine qui déborde largement sur le niveau politique.

### *L'intégration des principes dans la vie municipale*

Les municipalités canadiennes adhèrent avec beaucoup d'empressement aux principes du développement durable, comme le démontre une enquête du Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (Maclaren, 1993), tant les chefs de service des municipalités peuvent formuler une définition du concept, qu'ils accrochent d'ailleurs à leurs interventions habituelles de planification et de gestion du développement urbain. L'enquête démontre combien les thématiques de la gestion des déchets, de la planification stratégique des transports en fonction de l'économie d'énergie, de l'inventaire et la protection des écosystèmes font maintenant partie du vocabulaire courant des décideurs municipaux au Canada. Par exemple, des municipalités s'apprennent à soumettre à l'évaluation environnementale des projets de lotissement ou de changement d'utilisation du sol ; d'autres projettent d'établir des programmes de densification résidentielle. En outre, la gestion partenariale est clairement annoncée comme un moyen de réaliser de tels objectifs. La création de comités consultatifs sur différents thèmes, comme la pollution de l'eau ou la santé communautaire, est avancée comme un moyen de mise en œuvre. Sur un plan pratique, plusieurs mesures concernent la gestion des déchets, par exemple la collecte sélective ou le compostage des feuilles de rue ; les économies d'énergie touchent des



mesures aussi diverses que l'isolation des immeubles ou l'achat de véhicules électriques pour les travaux municipaux. C'est toutefois au niveau des plans d'urbanisme où les interventions touchent à l'aspect central de la ville durable, soit la compacité. Des villes canadiennes, dont Toronto, entendent mettre au point des politiques d'intensification résidentielle (*Ibid.*). Mais les enquêtes concluent que de telles intentions demeurent des esquisses ou des vœux, encore sous discussion. C'est seulement au moment de leur application, de leur parachèvement, qu'une évaluation sérieuse pourra se faire.

Une seconde étude (Ouellet, 1993) confirme le virage environnemental des grandes villes canadiennes. Leurs initiatives touchent la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets solides et celle des risques environnementaux, qui se combinent à la protection des terres agricoles, des écosystèmes naturels et à la conservation de l'énergie, tout en proposant de recourir à l'évaluation environnementale en parallèle des études d'impacts. L'enquête démontre que toutes ces préoccupations à forte incidence environnementale prennent pied dans le cadre des pratiques quotidiennes de gestion municipale. Pourtant, la même étude signale des carences et des lacunes, découlant surtout de l'absence de fonds et de ressources, mais également consécutives à la sous-estimation des problèmes environnementaux et à l'absence de volonté politique (*Ibid.*). En d'autres termes, les intentions sont grandes et les moyens de mise en œuvre déficients. Surtout que les coûts sont importants, notamment en ce qui a trait au programme de récupération des déchets encore déficitaire, ou le manque de fonds pour répondre aux responsabilités nouvelles d'assainissement ou d'aménagement.

### **Quelques initiatives des villes canadiennes**

L'impression de dispersion qui se dégage des enquêtes de Ouellet et de Maclaren est réelle. Les initiatives sont nombreuses, s'engagent dans une quantité de sujets, qui ont tous à voir, de près ou de loin,

avec l'environnement urbain, sans toutefois qu'un fil conducteur apparaisse. Pourtant, les municipalités canadiennes revendiquent une approche dite globale qui dépasse les actions sectorielles à portée limitée. Tant et si bien que certaines engagent une démarche d'envergure, de longue haleine, pour régler un problème qui les concernent tout particulièrement, affectant l'ensemble de l'écosystème régional. À titre d'exemple, la ville de Vancouver a largement investi la problématique du changement atmosphérique et de la réduction des émissions atmosphériques polluantes. En raison de sa position côtière, comparable à celle de Los Angeles, cette métropole canadienne du Pacifique est particulièrement intéressée à réduire les émissions atmosphériques et leurs effets de smog. Intitulée *Clouds of Change*, la politique vancouveroise souscrit aux objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> et d'élimination de produits chimiques nuisibles à la couche d'ozone. Puis, des propositions s'attaquent aux objectifs d'efficacité énergétique, de réduction des déplacements, à l'organisation des activités régies non plus en fonction du principe de mobilité mais bien de celui de proximité. Le plan directeur de la Ville vise ainsi à réduire les déplacements quotidiens, le navettage entre la maison et le boulot et, par la même occasion, à favoriser le rapprochement des activités vers les communautés. Dans la même optique, le plan directeur de la ville d'Ottawa entend "gérer son avenir" dans une perspective durable, portée par la conservation des milieux, l'aménagement à visage humain et la participation du public aux décisions. Dans les deux cas, on entend aménager pour consolider l'urbain, décentraliser les activités et rapprocher les espaces fonctionnels des utilisateurs. À l'heure du télétravail et de la micro-informatique, du *cocooning*, des nouvelles technologies mises à la disposition des échanges rapides de données et d'informations, la dispersion de l'habitat et des lieux d'activité est une possibilité. L'objectif de rapprocher travail et résidence comporte ses risques. Il n'est donc pas vain de s'attaquer à l'étalement urbain et de voir à la



## LES PARAMÈTRES D'UN PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU PALIER DES MUNICIPALITÉS SELON LA SCHL

### La collectivité :

- Le processus de planification est-il formellement implanté dans la collectivité ? Quels mécanismes de consultation permanente des résidents ont été mis sur pied ?
- Les processus de planification répond-il aux préoccupations exprimées par la collectivité ? Les préoccupations exprimées par les résidents de la collectivité justifient-elles ce processus ? Plus particulièrement, comment ce processus tient-il compte des préoccupations sociales exprimées, par exemple les disparités entre le revenu et le logement.

### L'équité :

- Ce processus est-il démocratique ?
- Les valeurs et les principes qu'il préconise sont-ils clairs et explicites ? Sont-ils compatibles avec le développement durable ?

### L'autodétermination :

- Le processus est-il ouvert et accessible aux personnes concernées ?
- Favorise-t-il l'autogestion à l'échelon local ?

### L'intégration :

- L'orientation du processus est-elle systémique ?
- Le processus est-il synergique et prend-il en considération une variété de points de vue ?
- Le processus reconnaît-il et représente-t-il l'interdépendance du bien-être économique, environnemental et social ?

### L'équilibre :

- Le processus est-il cyclique et réfléchi ?
- Inclut-il les principes écologiques comme les préoccupations relatives aux limites géographiques, aux lignes temporelles entre les générations et à la capacité de charge sociale et physique ?

### La diversité :

- Le processus est-il ouvert ?
- Peut-il inclure des opinions en apparence divergentes comme la continuité et le changement ?
- Prévoit-il des divergences d'opinion et s'y prépare-t-il ? Comprend-il des mécanismes permettant d'obtenir un consensus ou de régler les différends ?

Source, SCHL, Tomalty et Pell (1994, p. 3-4). Inspiré des travaux de la Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront (Pell et Wismer, 1990) et de OCDE (1991).

consolidation des pôles d'activités, ceci même dans un contexte de décentralisation.

Le verdissement des villes est un autre vecteur de la planification environnementale en milieu urbain, comme en témoigne la croissance phénoménale des services de foresterie urbaine dans les municipalités canadiennes. À Sudbury, ville minière du nord de l'Ontario, le plan de reverdissement de la ville fait suite à la réduction des activités minières. La dégradation de l'environnement y était tellement visible que les abords de la mine servaient de décor lunaire ou désertique à certains films. Le projet de

reboisement et de verdissement voulait re-naturaliser la région. La restauration du paysage commence à porter fruit après la plantation de plus d'un million d'arbres et la décontamination des sites particulièrement touchés par les déchets miniers. Imitées en cela par nombre de villes canadiennes, la plantation d'arbres, la restauration de boisés, l'instauration d'une ceinture verte aux marges de la ville et la naturalisation de parcs deviennent les emblèmes du virage environnemental.

En définitive, la grande variété des initiatives faites sous le chapeau du déve-

loppement durable impressionne, surtout en raison de la pluralité des questions abordées. Les programmes sont nombreux et mettent l'environnement au centre des pratiques aménagistes, sans toutefois répondre aux objectifs globaux issus du développement durable. L'esquisse de la ville écologique reste embryonnaire et l'application des principes du développement durable bien fragmentaires. S'il est trop tôt pour porter un jugement définitif, il demeure que toute analyse devra, quant à l'avenir, situer la portée sociale des initiatives, alors que la restructuration des économies urbaines est en cours et les débats mettent en scène des acteurs aux intérêts divergents. D'autant plus que les conséquences seront cruciales quant à l'avenir des quartiers centraux des villes canadiennes, ces espaces marginalisés par la désindustrialisation, dégradés et socialement en crise. Les défis sont grands et complexes, dont ceux de créer des emplois et d'assurer les besoins sociaux. Pourtant, les mécanismes de consultation et les moyens de mise en œuvre des projets démontrent, dans le contexte montréalais, la permanence des iniquités. L'accès inégal aux processus de décision continue de marquer les rapports entre la société locale et les décideurs, qu'ils soient privés ou étatiques (Hamel, 1993).

## CONCLUSION : UN IMAGINAIRE AUX CONFINS DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'URBANISME

Force est de constater, au terme de cette exploration de l'expérience canadienne en environnement urbain, que des thèmes forts se dégagent, qui s'expriment avec une surprenante récurrence, sous-tendus par des idéaux marqués par une tradition utopiste et, paradoxalement, par une volonté affirmée de donner une portée concrète au discours sur l'environnement urbain. Ces thèmes se développent dans des contextes différents, sous des formes originales, pour devenir des référents majeurs de la politique urbaine au Canada. Contre toute attente, la sensibilité environnementale a investi la gestion et la planification municipales. Les discours des



acteurs municipaux démontrent combien les concepts issus du développement durable et des préoccupations environnementales sont récupérés dans la programmation des politiques urbaines et interfèrent dans les processus de gestion et de planification. Ces discours ont atteint un niveau de cohérence tel, en plus d'obtenir une large diffusion, qu'il est possible de parler d'un imaginaire social, encore dominé par les termes de communauté, d'espace local, de la démocratie participative, de l'autosuffisance ou de la gestion locale des ressources. Ils sont également repris par des grands organismes étatiques, comme la SCHL ou le Secrétariat de l'État de l'Environnement au Canada.

On peut se demander si les trames structurantes de cet imaginaire, tout entier inscrit à l'échelle locale de la proximité communautaire, ou dans une aire naturelle au sens biophysique, ne pèchent pas par une sorte d'antiurbanité. On y dénote une nostalgie certaine pour les habitats de petite taille, les territoires de proximité, possibles qu'en milieu rural. Le projet de la ville écologique part d'une description des risques et problèmes associés à l'urbanisation. Une telle lecture amplifie la peur de la ville, comprise comme un lieu de rupture et de chaos. L'harmonie est dans la nature et la ville écologique offre un retour, à tout le moins un rapprochement, vers l'état de nature. Refus de la ville donc, souvent affirmée sans retenue d'ailleurs. Ainsi, David Suzuki peut parler de la ville comme de l'équivalent gai du cancer sans étonner les rédacteurs du grand projet urbain du secteur riverain de Toronto qui le citent dans leur avant-propos (Royal Commission of the Future of the Toronto Waterfront, 1991, p. xix). Dans leur cette quête de nature et d'ordre, le tenants de la ville écologique font porter leurs interventions à la fois sur des questions ponctuelles d'aménagement et sur un projet global de ville verte, planifiée, heureuse.

À tout prendre, le concept de développement durable, longuement élaboré dans le discours, finit par trouver son application dans la vie municipale, s'infiltrant dans la gestion quotidienne des villes, touchant à

tous les aspects de la vie municipale. Mais ce cumul d'initiatives concrètes n'a pas pour résultante de mener à ce projet global de ville écologique. La ville canadienne de demain sera plutôt le produit de changements suscités à même les tendances lourdes de l'économie et des rapports sociaux qui en résultent. Elle sera également le produit d'un débat culturel, d'un lent travail de définition et de programmation que fait la société sur elle-même.

Remerciement : L'auteur remercie le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour sa contribution financière (subvention de recherche 410-94-0052).

### Références

- Alexander D., Tomalty, R. (1994). *Urban Policy for Sustainable Development : taking a Wide-Angle View*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Issues in Urban Sustainability* n° 6, pp.1-42.
- Beauchamp A. (1993). *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Éditions Paulines et Médiaspaul.
- Beaucire F. (1985). *Enquête sur la notion et les pratiques de l'écologie urbaine*, PIREN, CNRS.
- Beavis M. A., ed. (1992). *Colloquium on Sustainable Housing and Urban Development*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Occasional Paper* n° 29.
- Beavis M. A. (1993). *Sustainable Uses of Urban Open Space : a Guide to the literature*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Issues in Urban Sustainability* 2, pp.1-36.
- Berry B. J.W. (1971). *Ecological and Cultural Factors in Spatial Perceptual Development*, *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 3, n° 4, 324-336.
- Bourque P., Landry J. et Poussart A. (1991). *Montréal : le pari de la douceur*, *Écodécision*, n° 3, 70-73.
- Boyden S. (1979). *Une approche écologique intégrée pour l'étude des établissements humains*, Paris, UNESCO.
- Breheny M. (1992). *The Compact City : an Introduction*, *Built Environment*, vol. 18, n° 4, 241-246.
- Canada (1991). *L'Urbanisation : l'aménagement d'habitats humains, L'état de l'environnement au Canada*, chapitre 13, Ottawa, Groupe de communication Canada.
- Canfield C. ed. (1990). *Ecocity Conference 1990*, Berkeley Cal., *Urban Ecology and Cerro Gordo Town Forum*.
- Code W. (1993). *The relativity of Sustainability*, In M.A. Beavis, *Colloquium on Sustainable Housing and Urban Development*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Occasional Paper* no 29, pp. 37-50.
- Colnett D. (1993). *Sustainable Development, Urbanisation and Environmental Impact Assessment*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, *Issues in Urban Sustainability*, 2, 36-56.
- D'Amour D. (1991). *Le développement durable et le logement*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèque et de logement.
- Dansereau P. (1956). *Le coïncement, un processus écologique*, *Acta Biotheoretica*, vol. 11, n° 3-4, 157-178.
- Dansereau P. (1957). *Biogeography : an Ecological Perspective*, New York, Ronald Press.



- Dansereau P. (1987). Les dimensions écologiques de l'espace urbain, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 31, n° 84, 333-395.
- David M. (1990). The Ecological City as a Self-Reliant City, In David Gordon éd., *Green Cities, Ecologically Approaches to Urban Space*, Montréal, New York, Black Rose Books, 21-35.
- Domon G., Gariépy M. et Jacobs P. (1992). Développement viable en milieu urbain ; vers une stratégie de gestion des interventions, *Plan Canada*, n° 1, 8-17.
- Duncan O.D. (1964). *Social Organization and the Ecosystem*, R.E.L. Faris (ed.) Handbook of a Modern Sociology, Chicago, Rand McNally, 36-82.
- Duvigneaud P. (1980). *La synthèse écologique : populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*, Paris, Doin, 2<sup>e</sup> édition.
- Gagnon L. (1991). Les conséquences de la trilogie auto, bungalow, banlieue, *Écodécision*, n° 3, 53-56.
- Gariépy M., Domon G. et Jacobs P. (1990). *Développement viable et évaluation environnementale en milieu urbain, essai d'application au cas montréalais*, Université de Montréal, Notes de recherche de la faculté d'Aménagement.
- Garnier C. (1984). Formes urbaines et architecturales, enjeux écologiques et sociaux, *Métropolis*, 64-65, 6-24.
- Garnier C. et Mirénowicz P. (1984). Manifeste pour l'écologie urbaine, *Métropolis*, 64-65, 6-24.
- Gaudreau M. et Hamel P. J. (1990). *Le développement urbain viable à Montréal : quelques avenues de réflexion et d'action*, soumis au Service de la planification et la concertation, Ville de Montréal, INRS-Urbanisation.
- Gordon D., éd. (1990). *Green Cities, Ecologically Approaches to Urban Space*, Montréal, New York Black Rose Books.
- Gutton T. et Flynn S. (1990). Resolving Environmental Conflict ; the Role of Mediation and Negotiation, *Environments*, vol. 21, n° 3, 12-16.
- Hancock T. (1991). Le projets des villes et communautés en santé, *Écodécision*, décembre, 60-63.
- Hancock T. (1993). Pour assurer un avenir sain et durable à Greenville, In *Vision de la vie dans une ville canadienne écologique du 21<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèque et de logement, 1-30.
- Hathout S., Romanowski J. (1992). *Strategies for an Environmental evaluation of the city of Winnipeg*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, Urban Resources 3.
- Hawley A. H. (1950). *Human Ecology : A theory of Community Structure*, New York, Ronald Press.
- Healey P., Shaw T. (1993). Planners, Plans and Sustainable Development, *Regional Studies*, vol. 27, n° 8, 769-776.
- Hough M. (1984). *City Form and Natural Process, Towards a New Urban Vernacular*, Londres et Sydney, Croom Helm.
- Hough M. (1990). Formed by Natural Process, a Definity of the Green City, In David Gordon éd., *Green Cities, Ecologically Approaches to Urban Space*, Montréal, New York Black Rose Books, 15-20.
- Jacobs P. et Sadler B. (1990). *Développement durable et évaluation environnementale*, Ottawa, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.
- Jordan W. (1990). Making an Urban Wilderness, Reflections of the First Fifty Years of the University of Wisconsin Arboretum, In David Gordon éd., *Green Cities, Ecologically Approaches to Urban Space*, Montréal, New York Black Rose Books, 67-72.
- MacBurnie I. (1993). Reconsidering the Dream, In M.A Beavis, *Colloquium on Sustainable Housing and Urban Development*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, 71-82.
- Maclaren V. (1993). *Pour un développement urbain durable au Canada : la mise en œuvre du concept*, 3 vol., Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.
- Marbek Ressource Consultants (1991). *Quality of Life : Issues and Directions*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèque et de logement.
- Morris D. (1990). The Ecological City as a Self-Reliant City, In David Gordon, *Green Cities, Ecologically Sound Approaches to Urban Space*, Montréal et New York, Black Rose Books.
- Murdie R. A. (1969). *Factorial Ecology of Metropolitan Toronto, 1951-1961*, Chicago, University of Chicago.
- Murdie R. A., Rhyne D. et Bates J. (1992). *Modélisation des indicateurs sur la qualité de vie au Canada : une étude de faisabilité*, Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie.
- Nozick M. (1992). *No Place Like Home. Building Sustainable Communities*, Ottawa, Canadian Council on Social Development.
- OCDE (1991). *L'environnement urbain : quelle politique pour les années 1990 ?*
- Odum E.P. (1971). *Fundamentals of Ecology*, Saunders, Philadelphie, 3<sup>e</sup> édition.
- Odum H.T. (1983). *Systems Ecology. An Introduction*, New York, John Wiley and Sons.
- Ouellet P. (1993). *Environmental Policy Review of 15 Canadian Municipalities*, 2 vol., Toronto, Centre intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.
- Paehlike R. (1993). Villes compactes, villes écologiques, In SCHL, *Vision de la vie dans une ville canadienne écologique du 21<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie, 31-58.
- Palys T.S. (1973). *Social Indicators of Quality of Life in Canada : a Practical, Theoretical Report*, Winipeg, ministère des Affaires urbaines du Manitoba.
- Park R. E. et al. (1925). *The City*, Chicago University Press.
- Pearce D. W. et al. (1989). *Sustainable Development and Cost Benefit Analysis*, Londres, London Environmental Economics Centre.
- Peat M. (1988). *Regional Municipality of Hamilton Wentworth Quality of Life Study*.
- Pell D. et Wismer S. (1990). *Social Implications of Sustainable City*, document de travail n° 5, Grand Toronto.
- Perloff H. S. (1969). *The quality of the Urban Environment. Essays on New Resources in an Urban Age*, Washington, Resources for the Future.
- Rees W. E. (1990). Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity : What Urban Economics Leaves Out, *Globe 92*, Vancouver.
- Rees W. E., Roseland M. (1991). Sustainable Communities, Planning for the 21 th Century, *Plan Canada*, n° 31, vol. 3, 15-32.
- Richardson N. (1989). *Land Use Planning ans Sustainable Development in Canada*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de l'environnement.
- Roseland M. (1991). Toward Sustainable Cities, *Écodécision*, n° 3, 48-52.
- Roseland M. (1993). *Toward Sustainable Communities*, Ottawa, National Round Table on the Environment and the Economy.
- Roseland M. (1993). Linking Affordable Housing and Environmental Protection : a New Framework for Sustainable Urban Development Policy, In M.A Beavis, *Colloquium on Sustainable Housing and Urban Development*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, 83-106.
- Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront (1991). *Regeneration, Toronto's Waterfront and the Sustainable City : final Report*.
- Schnore L.F. (1959). Social Morphology and Human Ecology, *American Journal of Sociology*, n° 63, 620-634.
- Sherwood D. H. (1993). Identifying the Quality of Life in Your Community. Quality of Life Indicators, *Plan Canada*, novembre, 11-15.
- Shulman N. et Bond W. (1978). *Indicateurs urbains : profil statistiques sur la qualité de la vie dans les villes canadiennes*, Ottawa, ministère d'État aux affaires urbaines.
- Schumacher E.F. (1973). *Small is Beautiful, a Study of Economics as if People Mattered*, Londres, Abacus, 2<sup>e</sup> édition.
- Tomalty R., Hender S., Flick K. (1994). *Planning for Sustainable Development*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, Issues in Urban Sustainability n° 6, pp.42-69.
- Tomalty R., Gibson R. B., Alexander D., Fisher J. (1994). *Planification écosystémique des régions urbaines du Canada*, Toronto, CIRUR.
- Tomalty R. et Pell D. (1994). *Le développement durable et les villes canadiennes études de cas*, Ottawa, Programme canadien des changements à l'échelle du globe, SCHL et Société Royale du Canada.

### ABSTRACT : Urban fields and sustainable development : the Canadian approaches to the ecological city

During the last thirty years, the idea of ecological city has held an important place in urban studies in Canada. After the Brundtland Report, Canadian cities pursued some goals close to this idea, like the conservation of resources, the meeting of people's needs and the maintenance of ecological capital. Their policies and programs in environmental concerns are so important that it is possible to talk about Canadian approaches to ecological city. This approach is characterized by two highlights : the

use of the concept of urban ecosystem and the exaltation of local scale and community life.

This paper proposes a critical interpretation of the model of ecological or sustainable city, discussing its scope and limits. The applications of the model in the municipal administration are debated, specially the model of quality of life indicators. In conclusion, the Canadian experience proposes some strong themes, perceived like an urban utopia, leading to the formation of a social imaginary.